

# Au fil de Grâce



**Editorial**

## Que nous préparent “les grâcieuses tricotent” ?

L'association “Les grâcieuses tricotent”, nouvellement créée en 2024 et dont la présidente est Brigitte Le Bout entourée d'une dizaine de membres, ne se contente pas de tricoter !

Alors qu'elles se retrouvent tous les jeudis après-midi au Café Grâcieux pour cette activité, elles proposent également une première animation de bourg ce dimanche 21 avril.

Comme certains ont pu l'apercevoir sur des panneaux répartis sur la commune, un vide-grenier s'installera tôt le matin, rue du lin et sur le parking de la salle horizon, pour accueillir plus d'une trentaine d'exposants. Pour ceux qui seraient intéressés, vous trouverez dans ce bulletin les informations nécessaires pour une inscription.

Le temps prévu devrait permettre une belle journée pour tous les curieux à la recherche de l'objet convoité.

Le Café Grâcieux est aussi de la partie et une restauration rapide sera présente sur les lieux de façon à satisfaire les envies soudaines.

Afin de parcourir les différents stands en complète tranquillité, la rue du lin sera bloquée à la circulation, de la place de la mairie jusqu'à la bifurcation route d'Uzel-route de Saint Thélo, et une déviation sera mise en place par la rue du cheminot. Les emplacements de parking place de la mairie et autour de l'église et de la salle arc-en-ciel, seront donc accessibles.

Nous espérons vous voir nombreux lors de cette première édition, qui grâce aux bénévoles, devrait se tenir dans d'excellentes conditions. Merci à toutes “les Grâcieuses tricotent” pour cette initiative bienvenue pour l'animation de notre centre-bourg.

L'équipe municipale

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 15 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de mars, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François HINDRÉ, Maire.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup>/03//2024

Date d'affichage : 1<sup>er</sup>/03/2024

ETAIENT PRESENTS : F.HINDRÉ - A.LUCAS - P.THOMAS - S.LEMÉE - S.ABRAHAM - N.THOMAS - J.M.VIDELOT - M.PINÇON - A.DAVID - S.GILLOT.  
SECRETAIRE DE SÉANCE : S.GILLOT

### 2024-03-01 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 COMMUNE

Conformément au CGCT, Monsieur le Maire s'est retiré de la séance, et n'a pas pris part au vote, le Conseil Municipal est présidé par Mme LUCAS, 1<sup>ère</sup> adjointe.

### EXECUTION BUDGÉTAIRE

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	348 270.45 €	502 142.73 €	153 872.28 €
Section d'investissement	408.26 €	490 503.55 €	-396 904.71 €
Excédent d'investissement 2022		152 867.13 €	
Excédent de fonctionnement 2022		1 108.58 €	

### RÉSULTAT CUMULÉ

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	348 270.45 €	503 251.31 €	154 980.86 €
Section d'investissement	887 408.26 €	643 370.68 €	-244 037.58 €

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au C/1068 du Budget Primitif 2024.

### **2024-03-02 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 EAU**

Conformément au CGCT, Monsieur le Maire s'est retiré de la séance, et n'a pas pris part au vote, le Conseil Municipal est présidé par Mme LUCAS, 1<sup>ère</sup> adjointe.

#### **EXECUTION BUDGÉTAIRE**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section d'exploitation	33 096.74 €	56 823.19 €	23 726.45 €
Section d'investissement	23 140.35 €	45 859.23 €	22 718.88 €
Report d'investissement 2022		60 711.51 €	

#### **RÉSULTAT CUMULÉ**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>Section d'exploitation</b>	<b>33 096.74 €</b>	<b>56 823.19 €</b>	<b>23 726.45 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>23 140.35 €</b>	<b>106 570.74 €</b>	<b>83 430.39 €</b>

Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au C/1068 du Budget Primitif 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### **2024-03-03 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 CLOS MAYOT**

Conformément au CGCT, Monsieur le Maire s'est retiré de la séance, et n'a pas pris part au vote, le Conseil Municipal est présidé par Mme LUCAS, 1<sup>ère</sup> adjointe.

#### **EXECUTION BUDGÉTAIRE**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	1 343.01 €	8 265.78 €	6 922.77 €
Section d'investissement		1 343.01 €	1 343.01 €
Report de fonctionnement 2022		1 343.01 €	
Report d'investissement 2022	1 343.01 €		

#### **RÉSULTAT CUMULÉ**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>Section d'exploitation</b>	<b>1 343.01 €</b>	<b>9 608.79 €</b>	<b>8 265.78 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 343.01 €</b>	<b>1 343.01 €</b>	<b>0</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### **2024-03-04 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 CLOS RÉMI**

Conformément au CGCT, Monsieur le Maire s'est retiré de la séance, et n'a pas pris part au vote, le Conseil Municipal est présidé par Mme LUCAS, 1<sup>ère</sup> adjointe.

#### **EXECUTION BUDGÉTAIRE**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	67 661.46 €	67 246.14 €	415.32 €
Section d'investissement	58 666.14 €	67 661.46 €	8 995.32 €
Report de fonctionnement 2022		0.11 €	
Report d'investissement 2022		32 338.54 €	

## **RÉSULTAT CUMULÉ**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE D'EXÉCUTION</b>
<b>Section d'exploitation</b>	<b>67 661.46 €</b>	<b>67 246.25 €</b>	<b>415.21 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>58 666.14 €</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>41 333.86 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## **2024-03-05 CLOTURE DU BUDGET DU LOTISSEMENT DU CLOS MAYOT**

Le dernier lot du lotissement ayant été vendu, il y a lieu de procéder à la clôture de ce budget. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à effectuer les écritures nécessaires.

## **2024-03-06 TAUX D'IMPOSITION 2024**

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux existant soit :

Taxe d'habitation :	16.50 %
Taxe foncière propriétés bâties	22.96 % (Commune) 19.53 % (Départementale) soit 42.49 %
Taxe foncière propriétés non bâties	83.69 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

## **2024-03-07 TAXE D'HABITATION : ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE**

### **Code Général des Impôts, article 1407 bis**

« Les communes autres que celles visées à l'article 232 peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis, assujettir à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, pour la part communale et celle revenant aux établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de deux années au 1er janvier de l'année d'imposition. La vacance s'apprécie au sens des V et VI de l'article 232.

Le premier alinéa est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mentionnés aux I ou II de l'article 1379-0 bis, lorsqu'ils ont adopté un programme local de l'habitat défini à l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation. La délibération prise par l'établissement public de coopération intercommunale n'est pas applicable sur le territoire de ses communes membres ayant délibéré pour instaurer cette taxe conformément au premier alinéa ainsi que sur celui des communes mentionnées à l'article 232.

Toutefois, sont exonérés les logements détenus par les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte, destinés à être attribués sous conditions de ressources.

En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ils s'imputent sur les attributions mentionnées aux articles L. 2332-2 et L. 3332-1-1 du code général des collectivités territoriales. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### **2024-03-08 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS**

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### **2024-03-09 BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget Primitif 2024 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 482 125 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 534 800 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### **2024-03-10 BUDGET PRIMITIF 2024 EAU**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget Primitif 2024 de l'eau, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

SECTION D'EXPLOITATION : 46 676 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 555 007 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### **2024-03-11 BUDGET PRIMITIF 2024 CLOS RÉMI**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget Primitif 2024 du Lotissement du Clos Rémi, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 68 260.93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 100 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### **2024-03-12 MARCHÉ DE TRAVAUX-ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES-PROGRAMME DE VOIRIE 2024**

Afin de permettre une rationalisation et une mutualisation des procédures de marchés publics, et de réaliser des économies d'échelles, les communes du territoire de Loudéac communauté et Loudéac communauté souhaitent mettre en place un groupement de commandes dans un domaine d'achats répondant à des besoins communs et individualisables.

A cet effet, il est proposé le montage du présent groupement concernant les travaux dans le cadre du programme de voirie 2024 sur les communes précitées et Loudéac communauté.

Loudéac communauté se propose d'assurer le rôle de coordonnateur du groupement.

Le coordonnateur a en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles du Code de la commande publique. Cela aboutit au choix de prestataires communs à l'ensemble des membres du groupement.

Le coordonnateur signe, notifie et assure aussi la bonne exécution du contrat, au nom de l'ensemble des membres du groupement.

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

Il est également responsable des autres missions suivantes :

Ordre	Désignation détaillée
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Procéder à la transmission de l'état des besoins aux membres du groupement et de recenser leurs besoins
3	Elaborer le dossier de consultation des entreprises
4	Procéder à la constitution des dossiers de consultation
5	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
6	Assurer la publication du dossier de consultation sur le profil acheteur
7	Recevoir les offres
8	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'Appel d'Offres ou MAPA
9	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres
10	Informers les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'Appel d'Offres ou MAPA
11	Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'Appel d'Offres ou MAPA
12	Informers les établissements membres du groupement des candidats retenus
13	Procéder à la publication de l'avis d'attribution

Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement. Le coordonnateur prendra donc à sa charge l'ensemble des frais occasionnés par le lancement de chaque consultation.

Cependant, chaque membre s'assurera de la bonne gestion financière de son contrat ainsi que du suivi technique dans le cadre du déroulement des travaux.

Par ailleurs, le Code de la commande publique précise que la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive, ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

C'est pourquoi, pour mener à bien la coordination et la passation du marché public relatif à ces travaux, il a été décidé de conclure une convention constitutive de groupement de commandes, en application des articles L2113-6, L2113-7 et L2113-8 du Code de la commande publique.

En outre, chaque collectivité membre du groupement exprimera son besoin préalablement au lancement de la consultation.

En effet, il ne sera pas possible de modifier la composition du groupement après le lancement de la procédure de la passation ; par conséquent, l'intégration du groupement de commandes de nouveaux adhérents pendant la phase de passation ou d'exécution du marché n'est pas réalisable. De plus, la Convention prévoit que la Commission d'Appel d'Offres dans le cas d'un marché à procédure formalisée, ou la Commission MAPA en cas de marché à procédure adaptée, sera celle du coordonnateur.

La Convention sera conclue pour toute la durée du marché de travaux relatif au programme de voirie 2023 , soit de la notification des marchés jusqu'à la fin du marchés de travaux.

Le groupement de commande prendra fin à l'achèvement des travaux et de la période de parfait achèvement.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6, L2113-7 et L2113-8 relatifs aux groupements de commandes,

**Considérant** l'intérêt d'adhérer aux groupements de commandes, notamment pour bénéficier des effets des économies d'échelles et rationaliser les procédures,

**Le Conseil communal est appelé à :**

## DÉCIDER

D'autoriser l'adhésion de la commune de GRACE-UZEL au groupement de commandes concernant le programme de voirie 2024 et précise que Loudéac communauté assurera le rôle de coordonnateur ;

D'approuver les termes de la Convention constitutive du groupement de commandes annexées à la présente ;

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite Convention ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

Le Maire,  
F.HINDRÉ

Le Secrétaire,  
S.GILLOT.

## MENUS DE LA CANTINE



### ***Lundi 06 Mai***



Rillette

Emincé de volaille et champignons

Gratin de pdt

Compote /gtx secs



### ***Mardi 07 Mai***



Carottes et choux blanc coleslaw

**Riz pilaf**

Sauce tomate

Jeune cantal

Coupe liégeoise

**Menu Végétarien**

## DEMANDE DE CRÉATION D'UN POINT D'ARRÊT BREIZHGO en Côtes d'Armor - année scolaire 2024 - 2025

Les familles peuvent demander la création de nouveaux points d'arrêt pour l'année scolaire 2024 - 2025, sur les services scolaires BreizhGo desservant leur commune.

Le dossier est disponible en mairie ou téléchargeable sur illiwap. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous souhaitez des informations supplémentaires. Date limite : 31 mai 2024.

Chaque année, pour les Côtes d'Armor, 300 demandes de création ou de réactivation de points d'arrêt sont reçues et un peu plus de la moitié obtiennent une réponse positive. Ces demandes sont étudiées en fonction de critères définis dans le règlement régional des transports scolaires.

La Région Bretagne n'accordera pas de création de point d'arrêt dans les conditions suivantes :

L'arrêt demandé est situé à moins de 3 km de l'établissement scolaire

Un arrêt existant est situé à moins de 500 m de l'arrêt demandé

L'arrêt ne peut être effectué en toute sécurité

L'arrêt nécessite un allongement trop important du temps de parcours.

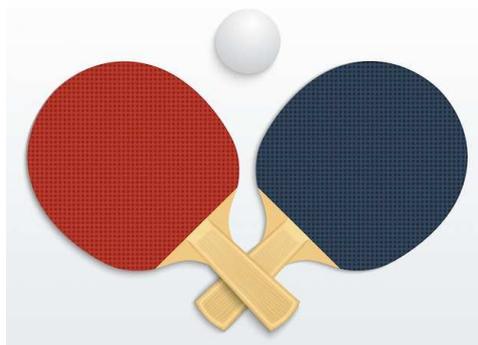


## LOISIRS



Pour profiter de la table de ping-pong près du multi-sports, la mairie et la café gracieux disposent de jeux de raquettes.

N'hésitez pas !



# DISTRIBUTION DU COURRIER



Depuis janvier 2024, les bureaux de Loudéac, Uzel et Plémet ont fusionné sur une seule et même plateforme de distribution située au 4 Rue Gilles Royer 22600 Loudéac dans la Zone Commerciale de Ker d'Hervé (situé entre Le Domaine de la Literie et du Canapé et Générale d'Optique).

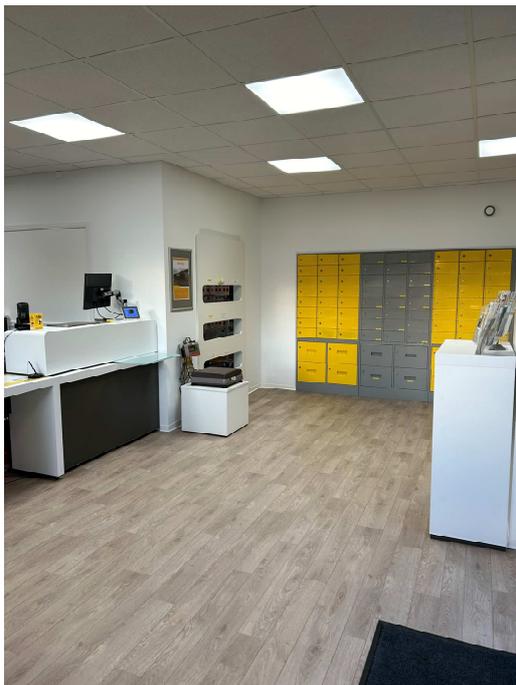
L'équipe de l'Espace Pro a le plaisir de vous accueillir dans ses nouveaux locaux :

Du lundi au vendredi de : 9h à 12h et de 14h à 17h30

Le samedi de : 9h à 12h30

Cet espace vise à offrir des services adaptés aux besoins des professionnels dans le but de soutenir leurs activités commerciales, mais aussi à offrir des services postaux accessibles aux habitants de Loudéac et des communes avoisinantes.

Au plaisir de vous accueillir !





## Carnaval

Le jeudi 14 mars, les élèves de l'école Notre Dame ont fait leur Carnaval. Tous costumés, ils ont parcouru les rues de Grâce-Uzel, allant à la rencontre des habitants pour leur montrer leurs déguisements et partager un moment convivial avec quelques échanges : un sourire, un bonbon, un jus de fruits, ...

Les enfants ont récolté beaucoup de bonbons, et ont même eu la chance de recevoir des cookies faits maison, et de quoi se désaltérer.

A la suite du tour qu'ils ont réalisé, les enfants ont rejoint le club de l'amitié où ils ont chanté, pris des photos et bu un verre avec les membres présents ce jour-là.

De retour à l'école, les enfants ont partagé un goûter, grâce aux familles qui avaient confectionner des crêpes !

Ce fut une chouette après-midi très appréciée par tous !

*Les élèves de la classe de CE – CM*



## La semaine Olympique et Paralympique

A l'occasion de la semaine olympique et paralympique (2 au 5 avril), les élèves de l'école ont eu l'occasion de participer à diverses activités sportives.

Chaque lundi et jeudi, les élèves de la grande-section au CM2 se rendent à la piscine « Les Aquatides », de Loudéac pour être plus à l'aise dans l'eau, apprendre à nager, ou améliorer leur technique de natation. Mais cette semaine, les activités ont été rythmées par la découverte d'un sport olympique : le waterpolo. En classe, les enfants ont découvert les règles de cette discipline, pour ensuite pouvoir la tester dans l'eau.



La séance a été découpée en divers ateliers : waterpolo, béret, passe à 10, ... Cette découverte a beaucoup plu aux enfants. Merci au personnel des *Aquatides* pour cette opportunité, ainsi qu'à Loudéac communauté.

*Elisa, Titouan, Laureen, Lucie et Matthew*



D'autre part, le vendredi 5 avril, les élèves de CE-CM de l'école Notre Dame à Grâce Uzel, sont allés visiter le vélodrome de Loudéac. Ils ont rencontré la responsable et les différents animateurs sportifs, qui étaient tous très gentils. Ils se sont d'abord rendus dans une salle de réunion du vélodrome pour participer à un quizz sur le sport, puis ils ont visité cette enceinte sportive et découvert l'exposition. Plusieurs affiches représentaient différents sports et sportifs de Bretagne, et plus particulièrement, appartenant à Loudéac communauté.

*Antoine, Joris, Alban et Marius*

Après cela, les élèves sont allés au centre de la piste, et ont choisis un vélo adapté à leur taille. Les animateurs étaient là pour les accompagner et les aider à régler les différents équipements. Nous avons appris que les casques étaient obligatoires à vélo pour les moins de 12 ans, sinon les parents risquent une amende ! Une fois équipés, les élèves ont été répartis en 2 groupes.



L'un des groupes a fait un exercice de sécurité routière en vélo. Un circuit était construit au sol, et matérialisé par différents panneaux comme : stop, sens interdit, cédez le passage ... ainsi que des feux tricolores. Cela a permis à chacun de s'exercer pendant un petit temps, avant de continuer par un exercice dans lequel chacun avait un permis comportant 6 points. Les gendarmes : les animateurs, et les accompagnateurs, pouvaient leur faire perdre des points lorsqu'ils commettaient des infractions. Il faut croire que nous sommes de bons conducteurs car personne n'a perdu son permis.

*Baptiste, Benjamin, Jules et Léo*



L'autre groupe avait pour objectif de pédaler pour passer entre plusieurs barrières, sans poser le pied au sol, et sans gêner les autres usagers. Ensuite, les élèves devaient se déplacer en formant des trains. La locomotive choisissait le chemin, et l'allure, les autres devaient s'adapter et bien regarder ce qu'il se passait devant pour pouvoir réussir l'exercice. Les locomotives changeaient régulièrement pour que chacun puisse diriger son train. Ils ont ensuite changé d'exercice. Cette fois-ci, les élèves devaient réussir à s'arrêter de manière à ce que le vélo soit bien parallèle aux barrières. Il a parfois été difficile de mettre son vélo droit, mais avec l'entraînement, l'exercice était de plus en plus facile.

*Jade, Louise et Djémila*



Les enfants ont été ravis de cette matinée et ont beaucoup apprécié pouvoir découvrir ce nouveau lieu, dans lequel ils ont pu pratiquer une discipline qui leur plaît beaucoup ! Les élèves et la maitresse remercient les accompagnateurs pour leur implication et leur soutien auprès des enfants. Nous remercions également les animateurs sportifs et Loudéac communauté pour ces animations !  
Merci !

*Les élèves de la classe de CE – CM*





# VIDE GRENIER

3€

LE MÈTRE

## BROCANTE

### GRACE-UZEL (22)

RESTAURATION  
ET BUVETTE  
SUR PLACE



DIMANCHE

## DIMANCHE 21 AVRIL 2024

**ENTRÉE GRATUITE**

Organisé par l'association "les grâcieuses tricotent"

Emplacements:

- parking salle horizon
- rues centre bourg

8H00-18H00

Arrivée des exposants à 6h30

Inscriptions et renseignements :

Brigitte au 06.67.23.39.73





## Gracieux Patrimoine récompensé par les Trophées de la Vie Locale !

L'association Gracieux Patrimoine a été récompensée par le Crédit Agricole dans le cadre des Trophées de la Vie Locale. Cette récompense permet au Crédit Agricole de promouvoir les associations et les établissements scolaires qui mènent des actions sur le territoire. L'association a reçu le chèque de 300 euros lors de l'assemblée générale de Crédit Agricole le 20 mars dernier, organisée au vélodrome de Loudéac.



## Gracieux Patrimoine se lance dans le projet régional sur l'histoire toilière de Bretagne en partenariat avec la Mairie

Grâce-Uzel fait partie du bassin de production des toiles de Bretagne, des toiles produites entre le 16<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> siècle. La région lance un appel à projet pour réunir des informations sur ce thème via un inventaire du patrimoine présent sur les communes (lavoir, fontaine, maison de tisserand...). Une application GLAD (décrite dans le bulletin de février) est à notre service pour éditer des fiches sur les sites remarquables de la commune. Tout le monde peut télécharger l'application pour consulter les fiches (cela peut donner des idées de sorties en Bretagne) ou même pour en créer. Les personnes de l'association ont été formées le 15 mars par Alain et Judith de la région Bretagne à cette application. Une seconde formation sur la compréhension du bâti cette fois aura lieu le 11 avril.



## Concert La perdriole et les consorts

Une réussite pour le concert du Moulin à sons à l'église de Grace-Uzel ce dimanche à l'initiative de l'association Gracieux Patrimoine de Grace-Uzel  
Des chants, des contes accompagnés d'un ensemble musical ont enchanté le public.



## Grâce-Uzel 20 AVRIL 2024 À 11H INAUGURATION



Croix du bas du bourg  
RDV à la Croix à 11h



Visite virtuelle de l'église Notre-Dame

## DATES A RETENIR

DATE  
A RETENIR!

- Samedi 20 avril :** Inauguration de la nouvelle Croix du Bas du Bourg à 11 heures.  
Présentation de la visite virtuelle de l'Eglise  
organisé par l'association Gracieux Patrimoine.
- Dimanche 21 avril :** Vide grenier - brocante organisée par l'association  
« Les gracieuses tricotent ».



### Renseignements utiles

Mairie

 **02.96.28.81.78**

 **contact@graceuzel.fr**

 **https://www.grace-uzel.fr**



### Horaires d'ouverture :

De 8 H 30 à 12 H 30 et de 14 H 30 à 17 H 30 le mardi et le jeudi.

De 8 H 30 à 11 H 00 le mercredi.

De 8 H 30 à 12 H 30 le vendredi.

Cantine - Accueil périscolaire

 **02.96.67.38.90**

École

 **02.96.28.88.96**

Bibliothèque :

 **Lundi et samedi de 11 à 12 h.**  
**bibliothequedegrace-uzel@orange.fr**

Pompiers  **18**

Samu  **15**

} **Numéro unique 112**

Centre Vétérinaire  **02.96.28.80.42**

Pharmacie de garde  **3237**

### Équipe de rédaction

François HINDRE, Anaïk LUCAS, Miguel PINÇON,  
Angélique DAVID, Jean-Marc VIDÉLOT